



CPE : face aux attaques réactionnaires, soyons à l'offensive pour un métier centré sur la réussite et l'émancipation de l'élève.

Le 30 janvier 2024, le Conseil Supérieur des Programmes rendait un avis sur « l'organisation des enseignements au collège » en réclamant très clairement le retour au maintien de l'ordre assuré par les CPE, dont les missions seraient redéfinies uniquement sous un angle sécuritaire !

Cet avis trouve sa source dans un contexte réactionnaire, avec la mise en place du SNU, le « réarmement civique », les « classes engagées », l'utilisation des internats « Attal » comme mesure coercitive...

Le SNES-FSU réaffirme avec force et clarté ses mandats quant aux missions des CPE, définies de haute lutte dans la circulaire de missions de 2015.

Les CPE ont comme cœur de métier le suivi éducatif et pédagogique de l'élève comme l'animation socio-éducative, et ne portent pas la responsabilité, plus que les autres personnels dans les établissements, de la surveillance et de l'ordre.

Ils ne sont pas les chef-fe-s de service des AED mais participent à organiser, animer et encadrer la Vie Scolaire.

Ils sont concepteurs-rices de leur activité et n'ont pas de lettre de missions à se faire imposer. Enfin, le SNES FSU rappelle le mandat de 2001 qui revendique que les CPE ne soient plus membres de droit du CA, ne faisant pas partie, selon les textes, de l'équipe de direction .

Nous ne pouvons accepter les dérives néo-managériales qui veulent nous pousser du côté des chefs, nous ne pouvons pas non plus, accepter de redevenir des surveillants généraux alors que ces derniers avaient initié cette évolution de notre corps avec le décret de 1970 conforté par la circulaire de 1982. Ce serait la plus grande déqualification de notre métier pour lequel nous avons été formés, et au mépris de l'élève qui a un droit à être éduqué et non dressé !

Le SNES FSU prendra les initiatives nécessaires pour défendre sa conception de l'éducation et du métier de CPE, concepteur de son métier, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et qui place l'élève dans les meilleures conditions d'éducation, d'émancipation et d'élévation vers le rang de citoyen.